

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2022 A 20h00 **EN MAIRIE**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 31 août 2022, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents: COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, JADEAU Valérie, FELDFEBEL Dominique, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine Conseillers Municipaux

Absents représentés : GILBERT Philippe ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

WALCH Jean-Baptiste ayant donné procuration à BOISSINOT Jérôme

Absent excusé :

FORGET-GAGEOT Florence

Absent:

GABARD Bruno

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents: 23

Procurations: 2

Excusés:1

Absents:1

Votants: 25

La majorité des membres du Conseil Municipal en exercice étant présente, le quorum est atteint, le Conseil

Municipal peut délibérer

Secrétaire de séance : Dominique FELDFEBEL

→ En début de séance a lieu la présentation par Vendée Eau du projet de la nouvelle usine d'eau potable.

Modification de l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout du sujet suivant :

VOIRIE - URBANISME

2. Convention de partenariat avec l'EPTB Sèvre Nantaise pour installation panneaux explicatifs sur les inondations

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1. Déclarations d'Intention d'aliéner
- 2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations

FINANCES

- 1. Acquisition d'un véhicule décarbonné Subvention DSIL 2022- Modification du plan de financement
- 2. Week-end commercial 2022 organisé par l'association Entreprendre à St Laurent Demande de
- 3. Etude de circulation Approbation du plan de financement Subvention du département

MARCHES PUBLICS

1. Travaux d'extension école Jean de la Fontaine - Avenant 1 SATI - Lot 9 plafonds

AFFAIRES FONCIERES

- 1. Voirie accès nouveau centre de secours site Haute Grange Cession gratuite au SDIS
- 2. Dent creuse « Le Chiron » Vente bandes de terrain communal en fond de parcelles

1. Lotissement EHPAD Montfort - Dénomination de la voie d'accès

VI RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs.

VII QUESTIONS DIVERSES

- 1. Projet médiathèque centre multi-accueil Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- 2. Eclairage public Proposition d'évolution des horaires pour économie
 - > Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de la séance du 5 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. <u>Déclarations d'Intention d'aliéner</u>

Non exercice du droit de préemption urbain pour les dossiers ci-dessous :

- Dossier reçu le 2 juillet 2022 Bâti sur terrain propre Section AI 348 (537 m²) Bodet appartenant à la SCI BL IMMO.
- Dossier reçu le 5 juillet 2022 Bâti sur terrain propre Section AD 17 (2 380 m²) 68 bd de la Rochejaquelein appartenant à M. AGENEAU Laurent.
- Dossier reçu le 15 juillet 2022 Non bâti Section AH 67 (40 m²) Le Bourg appartenant à Mme KISIEL Jeanne.
- Dossier reçu le 27 juillet 2022 Bâti sur terrain propre Section AH 288 (504 m²) 21 rue de la Montforterie appartenant aux Consorts BARON Brice/Rudy.
- Dossier reçu le 3 août 2022 Bâti sur terrain propre Section AH 112, 113, 114, 115 et 116 (1 073 m²)
 10 rue de la Grellarderie appartenant aux Consorts BARBOT.
- Dossier reçu le 9 août 2022 Bâti sur terrain propre Section C 460 (597 m²) 21 rue de la Corniche appartenant à M. et Mme TURAN.

2. <u>Autres décisions du Maire entrant dans les délégations</u>

Commune

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
01/07/2022	Différentes rues	Peinture routière 2022	ASR	5 121,12 €
05/07/2022	Les Etangs de la Barbinière	Programme voirie 2022 - Lot 1 Création cheminement	CHOLET TP	46 800,00 €
05/07/2022	Rue Monseigneur Cazaux	Programme voirie 2022 - Lot 2 réfection trottoirs	DUBREUIL TP	13 608.17 €
05/07/2022	La Grange	Programme voirie 2022 - Lot 3 réfection trottoirs	CHOLET TP	8 880.00 €
05/07/2022	Ecole Jean de la Fontaine	Programme voirie 2022 - Lot 4 Reprise voirie	CHARIER TP	3 687.66 €
05/07/2022	Rue Monseigneur Cazaux	Programme voirie 2022 - Lot 5 réfection voirie	CHOLET TP	21 972,00 €
05/07/2022	Impasse Bel Air	Programme voirie 2022 - Lot 6 reprise voirie	CHOLET TP	10 704.00 €
05/07/2022	-	Sapins de Noël 2022	SAPIN D'ANJOU	1 310,40 €
19/07/2022	Maison des pêcheurs et Moulin d'Etourneau	Travaux rénovation charpente	MENUISERIE DE LA SEVRE	3 498,60 €

II <u>FINANCES</u>

1. Acquisition d'un véhicule décarbonné - Subvention DSIL 2022- Modification du plan de financement

55-2022 ACQUISITION D'UN VEHICULE DECARBONE – SUBVENTION DSIL 2022 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Il est rappelé que dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) la commune peut prétendre à une subvention d'un taux maximum de 40 % pour l'achat d'un véhicule décarboné. Le 25 janvier dernier le conseil municipal a approuvé le plan de financement pour l'achat d'un véhicule neuf d'un montant de 20 555 € HT.

Le montant de la subvention attribuée étant bien en deçà de ce que la commune attendait et les véhicules électriques d'occasion pouvant rentrer dans le cadre des dépenses subventionnables, le projet a été revu afin de limiter le reste à charge. Un nouveau devis a été fourni pour un véhicule d'occasion d'un montant de 13 629,59 € HT.

Le plan de financement doit donc être modifié et transmis aux services de l'Etat pour rédaction de l'arrêté attributif de subvention.

DEPENSES		RECETTES		
Détail par poste	Montant HT	Subventions	Montant	%
Acquisition véhicule décarboné	13 629,59 €	Subvention Etat	6 664,00 €	48,89 %
	40	Sous-Total	6 664,00 €	48,89 %
		Autofinancement	6 965,59 €	51,11 %
		Sous-Total à la charge de la collectivité	6 965.59 €	51,11 %
Total dépenses	13 629,59 €	Total recettes	13 629,59 €	100 %

Le Conseil Municipal,

Considérant que le projet susdécrit rentre bien dans les opérations subventionnables au titre de la DSIL 2022 ;

Vu la délibération n° 03-2022 du 25/01/2022 portant approbation du plan de financement pour l'achat d'un véhicule décarbonné ;

Après en avoir délibéré et à 24 voix POUR et 1 ABSTENTION ;

- → <u>APPROUVE</u> le projet d'achat d'un véhicule d'occasion décarboné.
- → <u>APPROUVE</u> également le plan de financement prévisionnel modifié pour cette opération comme indiqué ci-dessus.
- → <u>SOLLICITE</u> auprès du représentant de l'Etat un subventionnement au titre de la DSIL 2022 aussi élevé que possible pour le financement de l'opération.
- → <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention s'y afférent et à signer tout document relatif à ce dossier.
- → PRECISE enfin que la délibération n° 03-2022 du 25/01/2022 est retirée.
- 2. <u>Week-end commercial 2022 organisé par l'association Entreprendre à St Laurent Demande de subvention</u>

56-2022 WEEK-END COMMERCIAL 2022 ORGANISE PAR L'ASSOCIATION ENTREPRENDRE A ST LAURENT – DEMANDE DE SUBVENTION

Christophe Perrault et Karine VALTAT ayant des intérêts dans le dossier ne prennent pas part au vote de la présente décision.

L'association « Entreprendre à St Laurent » renouvelle cette année l'organisation d'un week-end commercial les 19 et 20 novembre prochain à la salle La Clef des Champs.

Afin d'équilibrer son budget elle sollicite une subvention exceptionnelle de 2 000 €. Le budget prévisionnel est le suivant :

PREVISIONNEL WEEK END COMMERCIAL 2022

DEPENSES		RECETTES	
Location, installation stands	9000€	Location des stands	9000€
		Participation frais week-end	3000€
Location salle mairie Tombola	700 € 2000 €	Subvention mairie	2000 €
Animation		Subvention partenaires	2000 €
Vin d'honneur, frais de réception	600 €		
Publicité, communication	2100 €		
Assurance	300 €		
nssmance	300 €		
SACEM	300€		
TOTAL	16 000 €	TOTAL	16 000 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité sur les 23 votants ;

- **DONNE** un avis favorable pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association « Entreprendre à St Laurent ».
 - 3. Etude de circulation Approbation du plan de financement Subvention du département

57-2022 ETUDE DE CIRCULATION – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – SUBVENTION DU DEPARTEMENT

Dans le cadre du développement de l'habitat et des services publics sur son territoire, la commune souhaite mener une étude de circulation sur les secteurs suivants :

- Rue de la Pierre Levée
- Rue de la Barotière
- Route de Roger
- Rue de la Grellarderie
- Rue Sainte Anne
- Rue des Loges

Un second secteur est concerné par l'étude, il s'agit du périmètre suivant :

- Rue Monseigneur Cazaux
- Rue du Calvaire
- Rue de la Forge
- Rue de la Basilique
- Accès à la place St Louis de Montfort
- Accès aux écoles primaires

Cette étude devra répondre à un certain nombre d'objectifs :

- La sécurisation de la circulation ainsi que la fluidification en ajustant les sens de circulation.

- La prise en compte du projet d'extension de l'urbanisation sur le secteur de la rue de Pierre Levée, et ses conséquences sur la circulation notamment au droit des écoles primaires publique et privée.
- L'étude du raccordement de la voirie à la rue de Loges
- Les circulations, route de Roger / rue de La Barotière
- La prise en compte de la circulation engendrée par le nouveau lotissement, route de Roger.
- Accroître la sécurité routière au droit des principaux carrefours
- Améliorer la cohérence des vitesses réglementaires sur les différents quartiers (zone 30 notamment, voir création de zone de rencontre) et définir les points sur lesquels il conviendrait d'effectuer des aménagements à court, moyen et long terme,
- Définir le maillage structurant de liaisons douces sur le secteur aggloméré compris entre la route de Roger, la rue de La Barotière, la rue de La Pierre Levée et la rue Sainte-Anne
- Proposer de créer des doubles sens cyclables sur les voies à sens unique.

Un contrat de mission d'assistance à maitrise ouvrage a été signé avec la SPL de Vendée en vue de rédiger un cahier des charges permettant de sélectionner un bureau d'études.

Le budget est estimé à 20 000 € HT.

Dans le cadre du programme « Aménagement de commune / espace public et mobilité durable » la commune peut solliciter le Conseil Départemental de la Vendée pour une subvention d'un montant de 10 000 € selon le plan de financement présenté ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT ETUDE DE CIRCULATION - SAINT LAURENT SUR SEVRE

	DEPENSES HT	RECETTES
Assistance à maîtrise d'ouvrage	2 800 €	
Etude de circulation	16 500 €	
Frais divers (dont mise en concurrence)	700 €	
Conseil Départemental de la Vendée (50%)		10 000 €
Autofinancement (50%)		10 000 €
TOTAL	20 000 €	20 000 €

Le Conseil Municipal,

Considérant que le projet susdécrit rentre bien dans les opérations subventionnables au titre du programme « Aménagement de commune / espace public et mobilité durable » du département ; Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- → <u>APPROUVE</u> le projet d'étude de circulation sur la commune.
- → <u>APPROUVE</u> également le plan de financement prévisionnel pour cette opération comme indiqué cidessus.
- → <u>SOLLICITE</u> auprès du département un subventionnement au titre du programme « Aménagement de commune / espace public et mobilité durable » aussi élevé que possible pour le financement de l'opération.
- → <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention s'y afférent et à signer tout document relatif à ce dossier.

III MARCHES PUBLICS

1. Travaux d'extension école Jean de la Fontaine - Avenant 1 Lot 9 Plafonds - SATI

58-2022 TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE JEAN DE LA FONTAINE - AVENANT 1 LOT 9 PLAFONDS - ENTREPRISE SATI

Il est rappelé que par délibération n° 82-2021 du 14 décembre 2021 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux concernant les travaux d'extension de l'école Jean de la Fontaine.

Pour répondre aux besoins du marché en cours, le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à passer dans les conditions suivantes un avenant n° 1 au lot n° 9 - Plafonds avec l'entreprise SATI.

Montant initial du marché HT :.....22 290.87 €

Montant de l'avenant n° 1 HT plus-value.......791,84 €
Nouveau montant du marché HT :......23 082,71€

Nouveau montant du marché TTC :......27 699.25 €

Objet de l'avenant : Travaux supplémentaires, plafond rampant sur ossature métallique dans WC élémentaire.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- → <u>APPROUVE</u> l'avenant 1 concernant le lot 9 Plafonds du marché d'extension de l'école Jean de la Fontaine passé avec l'entreprise SATI aux conditions ci-dessus.
- → <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signer cet avenant, ainsi que toutes autres pièces pouvant en découler.

IV AFFAIRES FONCIERES

1. Voirie accès nouveau centre de secours site Haute Grange - Cession gratuite au SDIS

59-2022 VOIRIE ACCES NOUVEAU CENTRE DE SECOURS SITE HAUTE GRANGE – CESSION GRATUITE AU SDIS 85

Le conseil municipal en séance du 3 mars 2020 a approuvé l'achat à titre gratuit des parcelles Section C 1015, C 1010, C 1019, C 1018, C 1008 et C 1012 appartenant à l'association AVENIR ST GABRIEL sur le site de Haute Grange en vue de permettre la construction future du centre de secours.

Il était indiqué dans la délibération qu'après viabilisation des terrains concernés, la commune cèderait gratuitement ces terrains au SDIS 85.

Les termes de la délibération n'étant toutefois pas suffisamment précis pour établir l'acte de cession avec le SDIS 85. l'office notarial demande de redélibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 15 du 3 mars 2020 approuvant l'achat à titre gratuit à l'association AVENIR ST GABRIEL d'un terrain situé site Haute Grange en vue de la cession gratuite après viabilisation au SDIS ; Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- → <u>APPROUVE</u> la cession gratuite au SDIS 85 des terrains cadastrés Section C 1015, C 1010, C 1019, C 1018, C 1008 et C 1012 pour une surface totale de 3 001 m².
- → <u>PRECISE</u> que les espaces verts seront entretenus par la commune.
- → <u>CHARGE</u> Monsieur le Maire ou son représentant d'accomplir les formalités nécessaires aux transferts de propriété et notamment de signer l'acte authentique correspondant avec le SDIS.

2. Dent creuse « Le Chiron » - Vente bandes de terrain communal en fond de parcelles

60-2022 DENT CREUSE « LE CHIRON » - VENTE BANDE DE TERRAIN COMMUNAL EN FOND DE PARCELLES

Les propriétaires des lots n° 3 et 4 de la dent creuse du Chiron ont sollicité la commune pour l'achat d'une bande de terrain de 1 m à prélever dans le terrain communal cadastré AD n° 523 au nord de leurs parcelles afin d'y implanter une clôture de sécurité. La bande de terrain s'étend sur toute la largeur. Cela représenterait une surface d'environ 20 m² qui sera confirmée après bornage par le géomètre

Après échanges avec les intéressés, il est proposé de céder la portion de terrain aux mêmes conditions que ce qui s'est déjà fait pour les lots n° 1 et 2 à savoir :

- Prix de vente : 45 € TTC le m²
- Frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- → AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la cession d'une bande de terrain d'environ 20 m²:
- à M. Thomas ALLAIS et Mme Marine VAILLANT propriétaires du lot n° 3;
- à M. Jean-Baptiste VANDANEIGEN et Mme Emilie RENAUD propriétaires du lot n° 4 : dans la dent creuse « Le Chiron » selon les conditions énoncées ci-dessus.
- → <u>AUTORISE</u> également Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout autre document pouvant en découler.
- → <u>PRECISE</u> qu'en cas de la même demande du propriétaire du lot n° 5 il sera proposé une cession aux mêmes conditions.

V <u>VOIRIE - URBANISME</u>

Lotissement EHPAD Montfort - Dénomination de la voie d'accès

61-2022 LOTISSEMENT EHPAD MONTFORT – DENOMINATION DE LA VOIE D'ACCES

Lors du dernier conseil municipal un nom de rue a été proposé pour la voie d'accès au lotissement de l'EHPAD Montfort composé de 2 lots. Après débat en cours de séance, il a été décidé de reporter la question le nom proposé n'ayant pas été approuvé à la majorité.

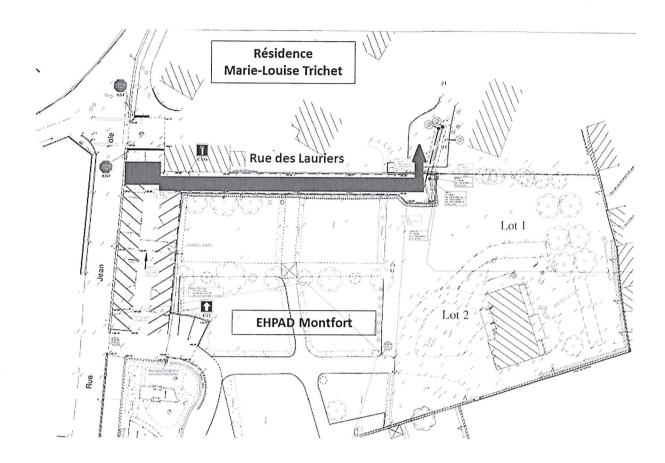
Un nouveau nom a été proposé à l'assemblée : Rue des Lauriers.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 52 du 5 juillet 2022 concernant la dénomination de la voie d'accès au lotissement de l'EHPAD Montfort,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

→ <u>DECIDE</u> de dénommer ladite voie d'accès rue des Lauriers selon le plan ci-après :



- → <u>MANDATE</u> Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.
 - 2. <u>Convention de partenariat avec l'EPTB de la Sèvre Nantaise pour installation de panneaux explicatifs sur les inondations</u>

62-2022 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPTB SEVRE NANTAISE POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX EXPLICATIFS SUR LES INONDATIONS

Dans le cadre de la sensibilisation aux crues, l'EPTB de la Sèvre Nantaise propose d'installer un panneau d'information sur les inondations (aménagement appelé « station ») à proximité d'un ou plusieurs repères de crues existants. Les lieux pressentis se situent sur les communes de Cholet, Clisson, Les Herbiers, Sèvremoine, Saint Laurent sur Sèvre et Vertou.

Lieu proposé pour Saint Laurent sur Sèvre : Moulin de Chaussac.

Une convention de partenariat définissant les engagements réciproques et les modalités de coopération des deux parties en vue de la conception, la réalisation, l'installation, le suivi et l'entretien de la station doit être signée avec l'EPTB de la Sèvre Nantaise.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- → <u>DONNE</u> un avis favorable pour l'implantation d'un panneau d'information sur les inondations sur le lieu du Moulin de la Sagesse.
- → <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'EPTB de la Sèvre Nantaise correspondante.

VI <u>RESSOURCES HUMAINES</u>

1. Modification du tableau des effectifs

63-2022 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes sur le tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2022 :

Suppression:

- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 30/35ème (1377,43/1607)
- 1 poste d'adjoint technique à 30/35ème (1377,43/1607)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 26,66/35ème (1224h annuelles)

Création:

- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 32,34/35^{ème} (1485/1607h annuelles)
- 1 poste d'adjoint technique 32.34/35^{ème} (1485/1607h annuelles)
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 26,66/35ème (1224h annuelles)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

→ <u>APPROUVE</u> la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2022 telle que présentée ci-dessus.

VII QUESTIONS DIVERSES

1. Projet médiathèque centre multi-accueil - Choix de l'équipe de Maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal en séance du 25 janvier 2022 a validé le programme et donné délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement du marché ce qui couvre notamment le choix du groupement de maîtrise d'œuvre qui sera attributaire.

La procédure adaptée restreinte a été lancée le 2 mars 2022 pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la médiathèque avec une date limite de remise des candidatures au 21 mars 2022. Suite à l'ouverture des plis trois candidats ont été sélectionnés pour remettre une offre et soient auditionnés : L'Atelier du Lieu – le cabinet GUILLON Laurent – le cabinet BLANCHARD TETAUD BLANCHET.

Suite à l'analyse des offres négociées et aux auditions un classement a été proposé :

- 1^{er} : Le groupement représenté par le cabinet GUILLON Laurent SARL,
- 2^{ème} : Le groupement représenté par le cabinet BLANCHARD TETAUD BLANCHET Architecture,
- 3^{ème} : Le groupement représenté par le cabinet Atelier du Lieu.

Il convient de décider d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au candidat dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères figurant dans le règlement de consultation, à savoir celle du cabinet GUILLON Laurent.

2. Eclairage public - Proposition d'évolution des horaires pour économie

Le sujet a déjà été évoqué plusieurs fois en réunion maire et adjoints et lors d'un séminaire. De nouvelles propositions vont être faites en séance pour optimiser le temps de fonctionnement lié à la hausse de l'énergie.

Eteinte des candélabres la nuit y compris en centre bourg.

A Saint Laurent sur Sèvre, le 6 septembre 2022

Le Maire, Eric COUDERC Vendée)

Le Secrétaire de Séance Dominique FELDFEBEL